

Maître d'ouvrage : Mme , Mr Jammes
Adresse : 121 Avenue de Lodève
34070 Montpellier

Opération : RÉNOVATION MAISON JAMMES

Entreprise : CLIMAVIE . 142 rue Henri Fabre , 34130 TRAUGUIO
Siret 428806343 00029

PROCÈS VERBAL DE RÉCEPTION TRAVAUX n° 180061 -

MAITRE D'OUVRAGE

MAITRE D'ŒUVRE

ENTREPRISE TITULAIRE

Entreprise : CLIMAVIE

Je soussigné, *Mr Jammes*, représentant du maître d'ouvrage, assisté de Laurent Cascales , architecte, après avoir procédé à l'examen des travaux exécutés par l'entrepreneur désigné ci-dessus au titre du marché en date du :

- en présence de l'entrepreneur (ou son représentant)
 en l'absence de l'entrepreneur, dûment convoqué par lettre recommandée avec avis de réception en date du...

Déclare que :

- La réception est prononcée sans réserve, avec effet à la date de ce jour
 La réception est prononcée, avec effet à la date du
mentionnées
 La réception est refusée pour les motifs consignés ci-après*

En application de l'article 1792-6 du Code civil, les entrepreneurs demeurent tenus de la garantie de parfait achèvement pendant l'année qui suit la présente réception.

La réception constitue également le point de départ de la garantie de bon fonctionnement prévue par l'article 1792-3 du Code civil et de la responsabilité décennale des constructeurs définie aux articles 1792, 1792-2 et 2270 du Code civil.

Diffusé en 3 exemplaires,

Fait à Montpellier le, 20.11.2018

Signature du maître d'ouvrage :

DATE :

Maître d'ouvrage : Mme , Mr Jammes
Adresse : 121 Avenue de Lodève
34070 Montpellier

Opération : RÉNOVATION MAISON JAMMES

Entreprise :

CONSTAT DE LEVÉES DES RÉSERVES n°

MAITRE D'OUVRAGE

MAITRE D'ŒUVRE

ENTREPRISE TITULAIRE

Entreprise :

Vu le procès-verbal de réception en date du..... concernant
les travaux de exécutés par - - pour le maître d'ouvrage : **Mme & Mr JAMMES**

Vu l'état des réserves annexé audit procès-verbal et l'accord conclu entre les deux parties soussignées
sur le(s) délais dans lesquels devaient être exécutés les travaux de réparation ;

Le maître d'ouvrage et l'entrepreneur, ci-dessus désignés, constatent qu'il a été valablement remédié
aux malfaçons, omissions et imperfections concernées.

Fait à Montpellier , le

L'entrepreneur

Le maître d'ouvrage :

Pour visa, l'architecte